



Conseil communautaire du 12 décembre 2018

COMPTE RENDU

Etaient présents : Nadine Bathelot- Michèle Lepaul – Jean Claude Tramesel- Michel Broutchoux- Christian Roux – Sylvain Petitgenêt- Alain Grosjean- Anthony Marie- Denise Laurent- Henri de Mailliard- Georges Bardot- Marc Doillon- Véronique Humblot- Jean Paul Marie- Anne Léonard- Marie Odile Hagemman- Christian Riondel- Dominique Ladier- Christiane Oudot- Alain Grillot- Christiane Grosjean- Florent Nurdin- Benoît Miège- Patricia Aubry- Bernard Roger- Jean Louis Grandhaie- Paul Laurent- Marie Jeanne Mouglin- Michel Désiré- Pascal Bigé- Thierry Bordot- Edith Doucet- Sabine Larue- Gaston Vilminot

Etaient absents excusés : Bernard Gauthier

Titulaires ayant donné une procuration : Brigitte Duhaut (procuration à Georges Bardot) – Michel Daval (Procuration à Benoît Miège)- Rosaire Coppola (procuration à Pascal Bigey)- Lionel Dhos (procuration à Nadine Bathelot)

Suppléants présents ne remplaçant pas de titulaires absents : Emmanuel Awignano – Martine Aubry Voirin – Yvon Poirot- Marcel Beluche – Philippe Grisot – Valérie Corrieri – Claude Ragué

Secrétaire de séance : Marie Odile Hagemann

Monsieur Bardot souhaite ajouter un point FABLAB ainsi qu'une information sur Panneau Pocket : accepté à l'unanimité

Les membres du Conseil Communautaire approuvent à l'unanimité le compte-rendu de séance du 24/10/2018

► **Débat sur le Projet d'aménagement et de développement durable – PADD :** Dans le cadre de la Révision générale du PLUI de la Haute Comté, les élus sont invités à débattre du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Le document PADD complet a été joint à la convocation.

Après une présentation synthétique du projet, le débat a débuté :

- Dans la partie « vers un territoire attractif », il est fait mention « d'un petit pôle » créant une impression de dévalorisation ; la rédaction doit être adaptée.

- Concernant l'armature urbaine: Il paraît aujourd'hui évident qu'une reconnaissance forte d'un pôle économique structurant autour des communes de Saint-Loup sur Semouse et Fougerolles-Saint Valbert est cohérent au regard du territoire départemental et régional. Basé sur un partenariat et une complémentarité entre les communes, il rayonnera sur la Haute Comté en créant une attractivité sur la dorsale de développement économique interrégionale et conforterait l'intérêt intercommunautaire de mettre en 2x2 voies la RN57 au niveau de



Fougerolles-Saint Valbert. Cette structuration faciliterait également la captation de financements régionaux qui seraient profitables à l'ensemble du territoire. Ce pôle de vitalité économique serait donc composé des communes Fougerolles-Saint Valbert, Saint-Loup sur Semouse, Aillevillers et Lyaumont, Corbenay et Fontaine les Luxeuil et à ce titre, cette armature serait en cohérence avec le SCOT en cours de réalisation.

La Commune de Vauvillers reste un pôle de rayonnement à l'ouest du territoire qui, couplé à la commune de Passavant la Rochère, crée une complémentarité de fonction. L'assemblée émet donc la possibilité de créer un pôle de rayonnement entre les communes de Vauvillers et Passavant la Rochère en qualité de seconde strate de l'armature urbaine telle que définie dans le PADD.

- Observation partagée par les communes rurales : Il y a une acceptation du projet pour les communes rurales qui ont un intérêt certain au développement d'un pôle structurant Saint-Loup sur Semouse / Fougerolles-Saint Valbert. La valorisation des petites communes repose sur la qualité de leur cadre de vie, surtout qu'il ne faut pas occulter au profit unique d'un pôle de développement économique.

Le débat apporte des évolutions significatives au PADD au niveau de l'armature urbaine du territoire notamment. Ainsi, l'assemblée souhaite que le document soit mis à jour selon les observations émises pour une présentation et un nouveau débat lors du Conseil communautaire suivant.

► **Appel à projet Adème « Vélos et Territoire »** : Monsieur Désiré précise qu'à l'échelle du Pays, ce projet peut être éligible à certaines subventions. Il indique qu'être présent dans le schéma directeur vélo permet d'observer comment les gens utilisent ces voies. De plus, se raccrocher à ce projet permettra de lever des subventions notamment pour la Voie Verte.

Le schéma directeur vélo à l'échelle inter-EPCI permettra une commande groupée dont le coordinateur serait le Pays : les subventions Adème s'élèvent à 70 %. Le coût estimé pour la CC est situé entre 12 000€ et 15 000€ pour un reste à charge d'environ 4 500€.

La réalisation de la voie verte interrégionale peut également faire l'objet au niveau de la maîtrise d'œuvre d'une aide financière de 70 % pour une dépense éligible plafonnée à 100 000€

Les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité le dépôt d'une réponse conjointe à l'appel à projet « vélos et territoire » pour la réalisation d'un schéma directeur vélo et mode doux ainsi qu'une réponse individuelle pour obtenir une participation à la maîtrise d'œuvre opérationnelle de la voie verte interrégionale Port d'Atelier/ Plombières les Bains/ Val d'Ajol

► **Instauration du RIFSEEP au 01 janvier 2019** : il est précisé qu'un nouvel organigramme a été établi suite au nouveau fonctionnement de la CCHC (nouvelle direction) et que le projet du RIFSEEP répond à ce nouveau fonctionnement. Ces deux dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité du Comité Technique Paritaire du CDG 70 le 27 novembre 2018.

Ce projet de régime indemnitaire comprend deux parts : l'IFSE qui est une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle ainsi que le CI qui est un complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Ce nouveau régime indemnitaire se substitue aux régimes existants sauf pour les cadres d'emplois suivants : auxiliaire de soins – auxiliaires de puériculture pour lesquels aucun décret de référence n'existe à ce jour.

Ce projet prend en compte le régime indemnitaire existant pour tous les agents.

Les membres du personnel présents lors de cette séance sont sortis afin de permettre à l'assemblée de débattre sur ce projet.

Les membres du conseil communautaire, après un long débat, demandent une modification sur le chapitre des absences au titre de l'IFSE : en cas de maladie ordinaire, le versement de l'IFSE est suspendu dès le 1^{er} jour et ce pendant toute la durée de l'arrêt. Le versement de l'IFSE est également suspendu en cas d'arrêt longue maladie – de longue durée et de grave



maladie. En cas de temps partiel thérapeutique : l'IFSE est versé au prorata de la quotité de travail.

Au titre du CI : en cas de temps partiel thérapeutique, le complément indemnitaire est versé au prorata de la quotité de travail. L'impact de toute autre absence d'un agent sera apprécié sur l'atteinte des résultats, eu égard notamment à sa durée et compte tenu de la manière de servir de l'agent.

Les membres du Conseil Communautaire valident donc à la majorité : 31 voix pour et 7 abstentions (Michèle Lepaul – Patricia Aubry – Christiane Grosjean – Marie Jeanne Mougin – Marc Doillon – Edith Doucet – Valérie Corrieri) l'instauration du RIFSEEP à compter du 01 janvier 2019 en tenant compte des modifications liées au chapitre des absences.

Pour mémoire : 1 jour de carence en cas d'arrêt maladie est réinstauré depuis le 01 janvier 2019 – le 13^{ème} mois n'est pas appliqué au sein de la CCHC

► **Délégation au Président – Contrat de droit privé** : Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, donnent délégation au Président afin de régler les conditions de recrutement, de licenciement, de classification, de rémunération ... des agents de droit privé régi par la convention collective n° 2147 des Entreprises des services d'eau et d'assainissement, et ce conformément à l'article R 221-72 5° du CGCT

► **Délégation au Président complémentaire à la délibération 2014-193** : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, donnent délégation au Président de donner délégation complémentaire pour les recrutements des agents contractuels dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984 précitée pour accroissement temporaire d'activité

► **Ouverture d'un poste de catégorie C** : Les membres du conseil communautaire valident, à l'unanimité, l'ouverture d'un poste de catégorie C – 35/35°- afin de renforcer le Pôle technique du développement et de l'environnement durable dans ses spécificités.

Monsieur le Président remercie les agents des communes de Fougerolles et Corbenay qui sont appelés parfois à gérer des problèmes relatifs aux bâtiments de la CCHC.

Monsieur le Président précise que la CCHC est la seule collectivité à respecter les règles et à avoir un agent de droit privé rémunéré directement et totalement par le budget SPANC

► **Annulation de la délibération 2019-109 relative à l'octroi d'une subvention à l'abattoir de Luxeuil** : il est précisé que les services préfectoraux ont informé les services de la CCHC que la délibération octroyant une subvention à l'abattoir de Luxeuil est entachée d'illégalité. En effet, la CCHC ne peut verser une aide à l'immobilier d'entreprise à une société privée qui n'est pas implantée sur le territoire de la CCHC. Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, annulent la délibération 2018-109 ayant pour objet : versement d'une subvention à l'abattoir de Luxeuil les Bains

► **Ouverture dominicale pour l'année 2019 des commerces de Corbenay** : les membres du Conseil Communautaire, valident à l'unanimité, le calendrier d'ouverture dominicale des commerces de Corbenay pour l'année 2019 : 13 janvier – 14 et 21 avril – 09 et 30 juin – 14 et 28 juillet – 11 août – 8/15/22 et 29 décembre

► **Solde opérations comptables par le constat d'une charge exceptionnelle** ; les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité la prise en charge exceptionnelle par la CCHC d'un déficit de l'opération 22 – aménagement placettes (Val de Semouse) – pour un montant de 12 250,37€ pour les raisons suivantes : prévision de subvention non perçue ainsi qu'un déficit pour l'opération 04 – franchissement forêts pour un montant de 13.98€ pour les raisons suivantes : calcul de répartition ou montant subvention perçue inférieur à la prévision.

► **Tarification REOM 2019** : Les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité les tarifs pour la redevance ordures ménagères pour l'année 2019 ainsi que la modification des statuts du SICTOM du Val de Saône



Monsieur Doillon précise qu'initialement l'augmentation aurait dû être plus importante mais grâce aux subventions du Sytevom, l'augmentation est fixée à 3%

Il est précisé que Fougerolles et Saint Loup entrent dans le même système de collecte que les autres communes.

Monsieur Doillon indique que le prix prend en compte : le prestataire ordures ménagères – la flotte de camions – le prix Sytevom – la taxe carbone qui augmente

Monsieur Grilloit conçoit que la confection du prix n'est pas évidente

Monsieur Doillon informe l'assemblée qu'un délégué du procureur pourra désormais aider les Maires lors de constatations de dépôts sauvages mais que ce service serait refacturé aux communes

Tarifs appliqués par le SICTOM				
Tarifs 2019	Part Fixe	Part variable		
		Levées à tarif réduit	Levées à tarif normal	Forfait de service*
80L	92.00€ soit 1.15€/litre	0.32€	8.14€	7.40€
120L	97.20€ soit 0.81€/litre	2.94€	8.34€	x
140L	96.60€ soit 0.69€/litre	2.94€	8.34€	x
240L	165.60€ soit 0.69€/litre	5.22€	9.51€	x
340L	241.40€ soit 0.71€/litre	7.50€	12.67€	x
360L	255.60€ soit 0.71€/litre	7.50€	12.67€	x
660L	468.60€ soit 0.71€/litre	14.41€	16.15€	x
* A partir de la 4 ^{ème} levée par trimestre civil un forfait de service s'applique				
Sacs prépayés agréés 50L		3.85€ l'unité Soit 96.25€ le rouleau de 25 sacs		
(Base de calcul 140L, 13 levées par an, soit 1820L par an. Ce qui nous donne un cout unitaire de 0.077€/Litre. Soit 3.85€ pour un sac de 50L)				
Part forfaitaire (Forfait dérogatoire)		60.00€		

► **Location du bâtiment artisanal sis sur la ZA de Demangevelle ainsi que d'une parcelle de terrain** : les membres du conseil communautaire valident à l'unanimité à la Société AUTROLLES la location d'un bâtiment artisanal sis sur la ZA de Demangevelle sous bail commercial d'une durée de 9 années pour un loyer mensuel HT de 521€ ainsi que d'une parcelle de terrain sous bail dérogatoire d'un an pour un loyer mensuel HT de 229.91 €. Le montant du dépôt de garantie s'élève à 750.91 €

Il est demandé la délivrance par le locataire d'une attestation d'assurance contre la pollution

► **Validation des tarifs 2019 – Fontaine Saveur** : Les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité les tarifs de la Société Fontaine Saveur qui livre les repas à la Crèche de Vauvillers et autorisent le Président à signer tout document relatif à cette décision. Le tarif est fixé à 3.24€ le repas enfants + 18 mois.



► **Adhésion « Aux Sources de Saône et Meuse »** : les membres du conseil communautaire valident à l'unanimité l'adhésion « Aux Sources de Saône et Meuse » pour un montant de 60 € et une participation aux frais d'ingénierie et de fonctionnement à hauteur de 2712.13€. Cette adhésion permet à cette association de venir en appui aux collectivités dans les domaines de la préservation et de la restauration des patrimoines bâti et paysager. Cette adhésion et la participation aux frais d'ingénierie permettent aux communes (anciennement CCBS – CCSC) d'être éligibles à des financements pour les 3 années à venir (2018-2020).

► **Adoption Budget OT 2019 et approbation des conventions y afférentes** : les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité l'inscription budgétaire en 2019 d'un montant de 132 000€ au profit de l'OT de Luxeuil les Bains : conformément à la convention d'objectifs signée en 2017 pour une durée de 3 ans.

Est également adoptée à l'unanimité la convention cadre pour le fonctionnement du parc animalier de Fougerolles Saint Valbert pour une participation annuelle de 59 500€.

Est également adoptée à l'unanimité la convention relative aux sentiers de randonnée.

La part 2019 de la CCHC s'élève à 4 900€.

► **Points divers n'ayant pas donné lieu à délibération :**

● **Panneau Pocket**

Monsieur Bardot rappelle que toutes les communes ont été sollicitées pour la mise en place gratuite de Panneau Pocket. Il se propose de donner aux maires qui le souhaitent les coordonnées de Fouad Laoufi et du technicien Panneau Pocket afin de les aider pour l'installation de l'application. Monsieur Bardot précise que des affiches sont disponibles pour expliquer aux habitants l'installation et le fonctionnement de cette application sur les téléphones mobiles.

● **Fablab**

Monsieur Bardot fait part à l'assemblée d'une rencontre avec Monsieur Bordot au sujet du Fablab. Monsieur Bordot souhaite accueillir le Fablab dans d'autres locaux.

Pour mémoire : la commune de St Loup met à disposition à la CCHC un local pour le Fablab. Le matériel appartient à la CCHC. L'animateur est un agent de la CCHC

Monsieur Bordot indique que sa proposition fait suite à une demande de l'Association (qui bénéficie du local et qui utilise le matériel à titre gracieux) qui se trouve à l'étroit.

Monsieur Bordot souhaite donc un accord de principe pour le déménagement du FABLAB au sein de l'enceinte de la manufacture

Monsieur Miège souhaite connaître le coût locatif de ce nouveau local

Monsieur le Président demande quelle est la raison urgente pour prévoir un déménagement en janvier 2019

Monsieur Bordot précise que Monsieur Bardot était au courant de ce projet.

Monsieur Miège indique que ce dossier n'a pas été étudié par l'exécutif

Monsieur Bordot précise que l'espace proposé est de 1000 m² dont 150 m² pour le Fablab.

Monsieur Désiré : le projet paraît chatoyant mais il y aura un déficit d'image important pour la CCHC : le Fablab est un outil communautaire

Monsieur Grillot : ça s'apparente plus à un projet communal où la CC met à disposition du matériel

Monsieur Miège : l'Association est à l'étroit ... mais c'est la CC qui possède le matériel et l'animateur est un agent de la CCHC

Monsieur Cannel précise que la convention liant l'Association et la CCHC est caduque depuis 2017. Les nouvelles missions de Fouad sont des missions périscolaires – du développement – de l'informatique – le matériel devra être transporté en fonction du besoin lié à ces nouvelles missions.

Monsieur Bordot précise qu'il y a eu financement du Pays pour l'acquisition du matériel, que le bâtiment est fourni à titre gracieux et que ce déménagement est souhaité par les utilisateurs. Il en ressort que ce dossier doit être étudié par l'exécutif et qu'un projet de convention doit être proposé au Bureau.



- **Haute Saône Numérique**

Monsieur Tramesel informe l'assemblée qu'une étude sur les réseaux des téléphones portables par le biais de téléphones tests va se dérouler sur le territoire communautaire.

Les parcours non couverts dans les communes sont donc à signaler. Une réflexion aura lieu en amont pour les tests

Monsieur Tramesel indique également que les communes de Fougerolles et de Passavant la Rochère ont gagné des armoires supplémentaires (armoires de 50 lignes)

